

## ETABLISSEMENT PUBLIC « TOUT COMMENCE EN FINISTÈRE » (anciennement « Finistère 360°, tourisme, nautisme et territoires »)

### *Une forme juridique et des modalités d'intervention inappropriées*

Cet établissement public est issu de la fusion, en 2018, de deux opérateurs du département du Finistère. Il en a repris les missions dévolues à un comité départemental du tourisme et celles tenant à la promotion du nautisme. Sa dénomination actuelle a été adoptée en mars 2024.

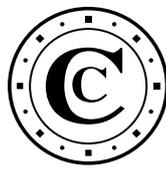
### Des anomalies dans la gouvernance et dans la gestion

« Tout commence en Finistère » est régi par les dispositions encadrant les collectivités territoriales et leurs établissements, ainsi que par celles régissant les activités exercées dans le domaine du tourisme. Le croisement de ces deux cadres juridiques n'a pas été pleinement maîtrisé.

Au vu de son objet et de ses ressources budgétaires, cet établissement public a, en effet, été improprement qualifié d'industriel et commercial. S'agissant, en fait, d'un établissement public administratif, il a, par conséquent, irrégulièrement fait usage du droit du travail, en lieu et place des dispositions propres à la fonction publique, ainsi que d'un régime financier s'écartant des règles spécifiques à la comptabilité publique. Cette méconnaissance du régime financier des organismes publics a été aggravée par les agissements d'une filiale de droit privée, irrégulièrement constituée, dissoute en mai 2024.

		<i>Appliqué</i>	<i>Applicable</i>
Gestion budgétaire et comptable		Comptabilité privée	Droit budgétaire et comptabilité publics
Ressources humaines		Droit du travail	Droit de la fonction publique
Contrats		Droit privé	Droit public
Relations avec les usagers		Droit privé	Droit public
Filiale		Société anonyme (jusqu'en 2024)	-

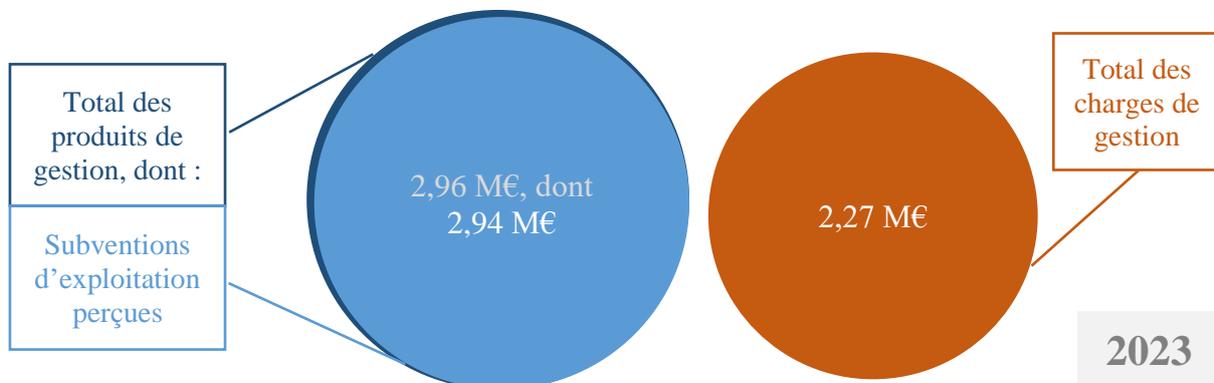
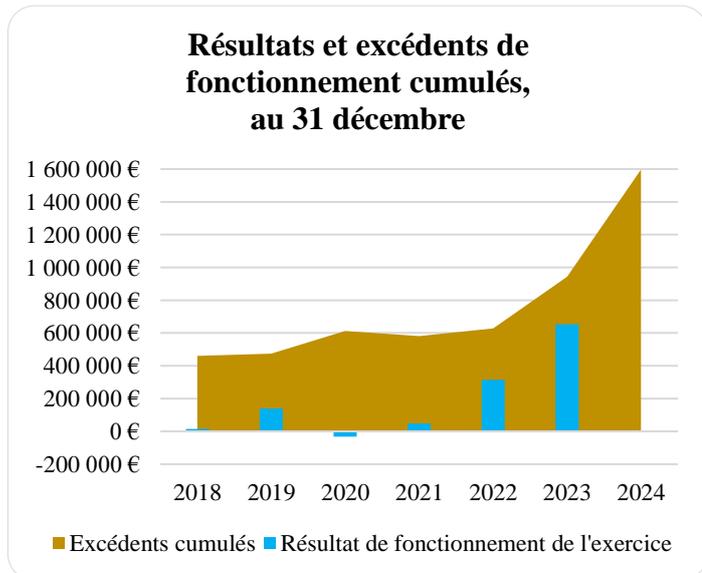
L'établissement a, par ailleurs, été constitué pour mener à bien les missions dévolues à un comité départemental du tourisme. La composition de son conseil d'administration a, toutefois, méconnu les règles applicables en matière de représentation des différents acteurs de ce secteur. En outre, ses activités se sont parfois écartées du cadre réglementant l'exercice de la profession d'opérateur de tourisme.



Incidentement, le champ d'intervention de cet opérateur du département a été élargi pour permettre à l'établissement de mener des actions en matière de développement économique, en dépit de l'absence de compétence de sa collectivité de rattachement dans ce domaine depuis 2015.

### Un budget suralimenté par des subventions départementales

Depuis sa création, l'établissement a été principalement financé par des subventions du département. De l'ordre de 3 M€, par an, et surdimensionnée au regard des besoins générés par ses activités, cette ressource a conduit à l'accumulation, sur la période, de plus de 1,1 M€ d'excédents s'ajoutant à ceux hérités des deux structures dont il a repris la gestion (0,46 M€).



L'excédent ainsi accumulé a, en définitive, permis à l'établissement d'autofinancer en intégralité le parrainage d'un skipper participant à l'édition 2024 du « Vendée Globe ».

Pour l'avenir, l'établissement public devra être doté d'un statut compatible avec la nature de ses différentes missions et de ressources budgétaires proportionnées à ses besoins.